

CITY CARS
SOCIETE ANONYME FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
COTEE AU MARCHE PRINCIPAL DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS
AU CAPITAL SOCIAL DE 13.500.000 DT
SIEGE SOCIAL : 31, RUE DES USINES ZI KHEIREDDINE, LA GOULETTE - TUNISIE
MATRICULE FISCAL : 1017529 Z/A/M/000
MATRICULE CNSS : 275042-47

CONVOCATION A UNE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les actionnaires de la société CITY CARS sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire, prévue pour le Mardi 13 juin 2017, à neuf heures (9h) au siège social de la société sis au 31, Rue des Usines, ZI Kheireddine - La Goulette - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion du Groupe City Cars relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels, examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016, examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
4. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
5. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
6. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
7. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
8. Renouvellement du mandat d'un administrateur ; et
9. Pouvoirs pour formalités.

PROJET DE RESOLUTIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 13 JUIN 2017

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que le rapport de gestion du Groupe relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se soldant par un total bilan de 106.698.043,023 DT et faisant ressortir un résultat net 14.097.500,101 DT.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes afférents aux états financiers du Groupe, approuve les états financiers du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se soldant par un total bilan de 114.972.292,857 DT et faisant ressortir un résultat net de 14.402.335,872 DT.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les résultats bénéficiaires de l'exercice clos le 31 décembre 2016 de la manière suivante :

Résultat net de l'exercice 2016 :	14.097.500,101 DT ;
Résultats reportés :	8.598.582,053 DT
Réserves légales (Plafonnées)	0 DT
	<hr/>
Bénéfice distribuable :	22.696.082,154DT ;
Dividendes de l'exercice 2016 :	12.420.000,000 DT ; soit 0,920 DT par action et
Solde à affecter aux résultats reportés :	10.276.082,154 DT.

Les dividendes, dont la distribution sera décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire, correspondent à un dividende brut de 0,920 DT par action. *Le paiement aura lieu à partir du.....*

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme de 6.250 DT brut par membre, à titre de jetons de présence pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

HUITIEME RESOLUTION

Constatant la fin du mandat du Consortium Tuniso-Koweïtien de Développement (CTKD), en tant qu'administrateur de la Société à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2016, la Présidente rappelle que CTKD avait été désignée en tant qu'administrateur de la Société pour les exercices 2014, 2015 et 2016 par l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société en date du 21 mai 2014, et ce à la suite d'un appel à candidatures pour l'élection d'un Administrateur représentant les détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'OPF.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, comme administrateur de la Société, pour une nouvelle période de trois (3) exercices se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le Consortium Tuniso-Koweïtien de Développement.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs, au représentant légal de la Société et/ou à toute personne qui pourra être mandatée par lui, pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.